

DIRECTION GÉNÉRALE

DÉCISION DU DIRECTEUR N° 2025 – 065

Céline VIGNÉ

Directrice Générale des
Centres Hospitaliers de VIENNE, de
BEAUREPAIRE, de CONDRIEU et du
PILAT RHODANIEN

Désignation du Responsable du PCRA

La Directrice Générale,

Yann PAPE

Directeur des Projets et des
Ressources Médicales

Magdelène HUSTACHE

Chargée des Affaires Générales
Tel : 04 74 31 32 06
Mail : m.hustache@ch-vienne.fr

Vanessa MORISOT

Assistante -Direction Générale
Tel : 04 74 31 32 03
Mail : direction@ch-vienne.fr

Élodie GUEDES

Assistante -Direction Générale
Tel : 04 74 31 32 01
Mail : sec.direction@ch-vienne.fr

- Vu l'article L3131-7 du code de la santé publique : « Chaque établissement de santé est doté d'un plan détaillant les mesures à mettre en œuvre en cas d'événement entraînant une perturbation de l'organisation des soins, notamment lors de situations sanitaires exceptionnelles. Ce plan lui permet de mobiliser les moyens de réponse adaptés à la nature et à l'ampleur de l'événement et d'assurer aux patients une prise en charge optimale. Ce plan est le Plan de gestion des tensions hospitalières et des situations sanitaires exceptionnelles ».
- Vu l'article L311-8 du code de l'action sociale et des familles « obligation d'un plan bleu pour certaines catégories ESMS »
- Vu L'INSTRUCTION INTERMINISTÉRIELLE N° DGS/VSS2/DGCS/SD3A/2022/258 du 28 novembre 2022 relative au cadre de préparation et de gestion des situations sanitaires exceptionnelles au sein des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).
- Vu l'article du 03/07/2025 publié sur le site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes « Plan de continuité d'activité (PCA) : assurer la résilience des établissements de santé et établissements médico-sociaux en temps de crise »

Décide :

La nomination de M. Yann PAPE (directeur des projets et des affaires générales) au poste de Responsable du Plan de Continuité et de Reprise d'Activité (RPCRA) à compter du 15 juillet 2025 au sein du centre hospitalier de Vienne et des établissements en direction commune.

Dans le cadre de ces fonctions, il sera chargé de :

- Construire et maintenir un Système de Management de la Continuité d'Activité, incluant la cartographie des risques, la réalisation des Bilans d'Impact sur l'Activité (BIA), la définition des activités critiques et des solutions de continuité et de reprise,
- Rédiger et promouvoir le Plan de Continuité et de Reprise d'Activité (PCRA), en accompagnant les encadrants dans le déploiement des Fiches Services (FS),
- Assurer la mise à jour périodique du dispositif, organiser des exercices de simulation et piloter un plan d'amélioration de la résilience,
- Apporter une expertise en gestion de crise et garantir l'adaptation du PCRA aux évolutions contextuelles et réglementaires.

Fait à Vienne, le 15 juillet 2025

Céline VIGNÉ,

La Directrice Générale

